

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances le jeudi 16 mai 2024 à 19h00, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 14 mai 2024 et déposé aux archives de la municipalité.

Tous les membres du conseil renoncent à cet avis de convocation.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil. Il n'y a personne dans l'assistance.

**2024-05-66 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil ayant tous renoncés à l'avis de convocation pour pouvoir discuter d'un sujet n'ayant pas fait l'objet de l'avis de convocation, l'ordre du jour est approuvé comme ceci :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance, avec la modification suivante :

- Ajout d'un sujet relatif à l'autorisation d'aller en appel d'offres public pour la démolition du Centre des loisirs actuel

**2024-05-67 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Athanase a approuvé les plans définitifs du projet de construction d'un nouveau Centre communautaire le 14 mai 2024;

**ATTENDU QUE** la direction générale désire passer à la prochaine étape et procéder au lancement de son appel d'offres public en lien avec ce projet;

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d'exécution est égale ou supérieure au seuil déterminé par le gouvernement, les règles d'adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d'appel d'offres de services par voie de soumission publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à procéder au lancement d'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la construction du nouveau Centre communautaire;

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Mario Patry et la directrice générale, Madame Claudie Levasseur de la municipalité de Saint-Athanase à signer l'appel d'offres public numéro 2024-02 et tous les documents relatifs au projet de construction du Centre communautaire.

**2024-05-68      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
PUBLIC POUR LA DÉMOLITION DU CENTRE DES  
LOISIRS ACTUEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Athanase a approuvé les plans définitifs du projet de construction d'un nouveau Centre communautaire le 14 mai 2024;

**ATTENDU QUE** la direction générale désire passer à la prochaine étape et procéder au lancement de son appel d'offres public en lien avec ce projet;

**ATTENDU QUE** pour ce faire la Municipalité doit faire démolir le Centre des loisirs actuel;

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d'exécution est égale ou supérieure au seuil déterminé par le gouvernement, les règles d'adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d'appel d'offres de services par voie de soumission publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à procéder au lancement d'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la démolition du Centre des loisirs actuel;

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Mario Patry et la directrice générale, Madame Claudie Levasseur de la municipalité de Saint-Athanase à signer l'appel d'offres public numéro 2024-03 et tous les documents relatifs au projet de démolition du Centre des loisirs actuel.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 30 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
Mme. Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*